

Mai 2026

LA MINUTE INFO DE LA PRÉVENTION ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

MIPST-15



Reims Santé au Travail : une association au service des entreprises et des salariés

Depuis 1944, en tant que Service de Prévention et de Santé au Travail, nous accompagnons employeurs et salariés ainsi que les IRP du bassin rémois du secteur privé (hors BTP et agriculture) pour un environnement de travail sûr et sain.

COMPRENDRE LA COTISATION

RST est financé par des cotisations payées par les employeurs, fixées par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale annuelle.

La cotisation annuelle, forfaitaire, est calculée sur l'effectif de l'entreprise adhérente déclaré en début d'année civile. Cette cotisation couvre à la fois le suivi médical, les actions en milieu de travail, ainsi que des animations de sensibilisation à la prévention en santé travail, l'organisation de petits-déjeuners thématiques d'information, etc... Retrouvez ces informations sur notre [site Internet](#) et dans votre [portail adhérent](#).



UNE GOUVERNANCE PARITAIRE AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT

RST est une association gouvernée par un Conseil d'Administration paritaire de 24 membres, choisis moitié parmi les représentants des entreprises adhérents, moitié parmi les salariés de ces entreprises.

Les représentants des employeurs sont désignés par les organisations professionnelles d'employeurs représentatives au sein des entreprises adhérentes.

Les représentants des salariés sont désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel parmi les salariés des entreprises adhérentes.

Les représentants des employeurs et des salariés ne peuvent effectuer plus de deux mandats consécutifs. La durée du mandat des administrateurs est de 4 ans. Le président du Conseil d'Administration est élu parmi les représentants des employeurs.

Le rôle du Conseil d'Administration :

- Il établit tous les règlements intérieurs nécessaires à l'application des statuts et au fonctionnement du service
- Il définit la politique générale de RST
- Il gère les fonds de l'association, fixe le montant de la cotisation, décide des placements et des affectations et assure le règlement des comptes entre les adhérents et l'association

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : UN RENDEZ-VOUS ESSENTIEL

Chaque année, l'Assemblée Générale réunit ses adhérents pour la présentation des orientations de l'Association, le bilan moral et financier.

Rendez-vous le 9 juillet 2026 pour l'Assemblée Générale de RST

Assister à l'Assemblée Générale de RST, c'est participer à la vie de votre Service de Prévention et de Santé au Travail, échanger autour des actions menées et découvrir les projets à venir.

L'Assemblée Générale réunit l'ensemble des adhérents à jour de leurs cotisations afin de :

- Présenter les membres du Conseil d'Administration
- Partager le rapport moral du Président
- Présenter le rapport administratif et technique ainsi que le bilan d'activité 2025
- Évoquer les projections RH
- Présenter le bilan 2025 par le Trésorier
- Exposer le rapport financier
- Prendre connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes
- Présenter les projets à venir
- Procéder à l'adoption des résolutions
- Échanger autour des questions diverses